

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 octobre 2022 à 19h00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Robert Morin, Benoit Ladouceur, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable et monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique.

14 163-10-22 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

14 164-10-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout des points 6.1, 6.2 et 6.3 tirés de la correspondance :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022
4. Liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2022 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
5. Liste des chèques émis au mois de septembre 2022 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 6.1 Participation de la MRC Les Moulins à l'événement Dégustez l'Art et Savourez le patrimoine de la Société d'histoire et du patrimoine de Terrebonne (SHPHT), le 21 octobre 2022
- 6.2 Appui de la MRC Les Moulins à la MRC de Maria-Chapdelaine – Fiscalité municipale

- 6.3 Gala Flamb'EAU organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) le 30 novembre 2022
7. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2021-2022 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022
11. Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2022
12. Départ à la retraite d'un employé occupant le poste de Directeur du développement économique
13. Autorisation de paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023
14. Mandat pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
15. Nominations au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
16. Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
17. Adhésion à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour l'année 2022
18. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique
19. Appui à une candidature pour le poste de « Représentant Organisme de développement local de Lanaudière » au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
20. Nomination au comité d'investissement commun (CIC)
21. Autorisation de signature - Protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym pour l'année 2022-2023
22. Autorisation de signature – Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet 3, Signature innovation du Fonds régions et ruralité (FRR)
23. Réaffectation de l'enveloppe du Fonds Jeunes Promoteurs
24. Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9206-0979 Québec Inc. (Abris universels)

À

25. Autorisation de signature – Addenda à la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Les Solutions Nergietech
26. Autorisation de signature – Addenda à la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Rhinocharge Inc.
27. Préavis de l’entreprise Incia Digital afin de mettre fin à la convention d’incubation entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Incia Digital
28. Achat d’une banque d’heures pour des services professionnels en graphisme
29. Examen et approbation du règlement numéro 1001-347 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d’autoriser l’usage habitation de la classe f « multifamiliale 13 logements & + », l’usage commerce de la classe f « restaurant », la mixité des usages et un nombre maximal de 4 étages dans la zone 9361-33, située à l’intersection de la rue P.E.-Marier et J.S.-Archambault
30. Autres sujets
  - 30.1 Autorisation de signature – Addenda à l’entente sectorielle régionale en développement social de la Table des préfets de Lanaudière visant le prolongement de l’entente avec la TPDSL pour une durée d’un an
31. Période de questions
32. Clôture de la séance

ADOPTÉE

14 165-10-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 166-10-22 Liste des comptes à payer pour le mois d’octobre 2022 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d’octobre 2022 au montant de 115 798,08\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l’article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Octobre 2022 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-195 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 15 021,86\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d’octobre 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 167-10-22 Liste des chèques émis au mois de septembre 2022 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours de septembre 2022, pour un montant de 363 183,82\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits –Septembre 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-196 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 9 381,57\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de septembre 2022, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 168-10-22 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Octobre 2022* »).

ADOPTÉE

14 168.1-10-22 Participation de la MRC Les Moulins à l'événement *Dégustez l'Art et Savourez le patrimoine* de la Société d'histoire et du patrimoine de Terrebonne (SHPHT), le 21 octobre 2022

CONSIDÉRANT l'événement *Dégustez l'Art et Savourez le patrimoine* de la Société d'histoire et du patrimoine de Terrebonne (SHPHT), lequel se tiendra à la salle multidisciplinaire du Collège Saint-Sacrement à Terrebonne, le 21 octobre 2022 ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de déléguer monsieur Robert Morin, à titre de représentant de la MRC Les Moulins, afin d'assister à l'événement *Dégustez l'Art et Savourez le patrimoine* de la Société d'histoire et du patrimoine de Terrebonne (SHPHT), lequel se tiendra à la salle multidisciplinaire du Collège Saint-Sacrement à Terrebonne, le 21 octobre 2022, pour un montant 80,00\$ par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2022-197 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant total de 80,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 168.2-10-22 Appui de la MRC Les Moulins à la MRC de Maria-Chapdelaine – Fiscalité municipale

CONSIDÉRANT la résolution numéro 225-09-22 de la MRC de Maria-Chapdelaine adoptée lors de sa séance du conseil du 14 septembre 2022 appuyant diverses MRC concernant l'enjeu lié à la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux motifs évoqués sont le fait que :

- QUE la dépendance des municipalités et des MRC du Québec aux revenus de taxes foncières freine ces dernières à prendre de meilleures décisions sur le plan environnemental, alors qu'elles doivent faire partie de la solution ;
- QUE les municipalités et MRC font face à ces enjeux plus que jamais depuis les dernières années ;
- QUE le modèle actuel de la fiscalité municipale ne peut pas tenir à moyen et long terme pour permettre aux municipalités et MRC de faire face à leurs défis de développement durable ;
- QU'une réflexion sur une refonte complète de la fiscalité municipale doit être amorcée dès maintenant pour pallier aux enjeux des municipalités et MRC, tant sur les plans environnementaux, de développement et de revenus, et ce, afin de faire face à leurs obligations dans des conditions stables, prévisibles et pérennes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est également préoccupée par les enjeux soulevés par d'autres MRC particulièrement en référence aux changements climatiques ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que la MRC du Granit, de l'Érable et d'Avignon dans le cadre de leur demande au gouvernement du Québec d'amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement, de développement et de changements climatiques.

QUE la présente résolution soit et est transmise à la ministre des Affaires municipales (MAM), madame André Laforest, aux députés de Terrebonne, Masson et Les Plaines, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

14 168.3-10-22

Gala Flamb'EAU organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) le 30 novembre 2022

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Flamb'EAU organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), lequel aura lieu le 30 novembre 2022, au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins délègue cinq (5) représentants au Gala Flambeau organisé par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL), lequel aura lieu le 30 novembre 2022, au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche, soit messieurs Guillaume Tremblay, Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur et Robert Morin ainsi que madame Patricia Lebel. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

14 169-10-22 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 octobre 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 4 octobre 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 170-10-22 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 29 septembre 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 29 septembre 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 171-10-22 Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 octobre 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 4 octobre 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 172-10-22 Dépôt de l'état des résultats comparatifs 2021-2022 du 1er janvier au 31 août 2022

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs 2022 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 173-10-22 Dépôt de l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2022

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats prévisionnels pour l'exercice financier courant au 31 août 2022, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 174-10-22 Départ à la retraite d'un employé occupant le poste de Directeur du développement économique et touristique

CONSIDÉRANT la lettre datée du 27 septembre 2022 confirmant le départ à la retraite de monsieur Pierre Daviault, occupant le poste de Directeur du développement économique et touristique, prenant effet le 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du départ à la retraite de monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Le préfet et le préfet suppléant soulignent le dévouement et la contribution majeure de monsieur Pierre Daviault à l'avancement des dossiers de développement économique et touristique de la région et expriment leur appréciation et leur reconnaissance pour tout le travail accompli.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient monsieur Pierre Daviault pour ses nombreuses années de service au sein du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

14 175-10-22 Autorisation de paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 078-02-21, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé dans l'Entente sectorielle portant sur le développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le dernier versement de 5 000,00\$ pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le premier versement de 10 000,00\$ pour l'année 2022-2023 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) du dernier versement de 5 000,00\$ pour l'année 2021-2022 dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) du premier versement de 10 000,00\$ pour l'année 2022-2023 dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2020-2023.

QUE les montants soient prélevés à partir du Fonds région et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

14 176-10-22

Mandat pour des services d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), a donné son accord relativement à un tel accompagnement et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer cet accompagnement ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Nicole Houle, au taux horaire de 135,00\$ pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service, de madame Nicole Houle, au taux horaire de 135,00\$ pour un maximum de 75 heures, pour un montant ne dépassant pas 10 125,00\$, excluant les taxes, pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-199 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 125,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 177-10-22 Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique (CCE) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Michel Girard, représentant pour le secteur « Emploi-Québec », par monsieur Gilbert Massé, lequel n'est plus disponible; et occupait le siège;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Gilbert Massé soit et est nommé au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins, pour le secteur « *Emploi-Québec* », et ce, jusqu'au 31 décembre 2023, en remplacement de monsieur Michel Girard.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Michel Girard pour sa participation et son implication au sein du comité consultatif économique (CCE).

ADOPTÉE

14 178-10-22 Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur François Tétreault de la SODAM, représentant du secteur « Culture », par madame Catherine Gaudet, directrice générale de la SODAM ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Karine St-Gelais, représentante du secteur « Hébergement », par monsieur Nikolas Salouros ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Catherine Gaudet soit et est nommée, afin d'être représentante au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, pour le secteur « Culture », et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE monsieur Nikolas Salouros soit et est nommé, afin d'être représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, pour le secteur « Hébergement », et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

14 179-10-22 Adhésion à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 928-04-22, le conseil de la MRC Les Moulins a renouvelé l'adhésion de monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique, à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour l'année 2022, au montant de 750,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Pierre Daviault, il y a lieu de permettre l'adhésion de monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) et ainsi de demander à ladite association de transférer l'adhésion de monsieur Pierre Daviault à monsieur Sylvain Ouellette;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'adhésion de monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique, à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour l'année 2022.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ), de transférer l'adhésion de monsieur Pierre Daviault au nouveau directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, monsieur Sylvain Ouellette.

ADOPTÉE

14 180-10-22

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Pierre Daviault, il y a lieu de nommer monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique, à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique, soit et est nommé à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de Lanaudière économique.

ADOPTÉE

14 181-10-22

Appui à une candidature pour le poste de « Représentant Organisme de développement local de Lanaudière » au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer une candidature pour le poste de « Représentant Organisme de développement local de Lanaudière » au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de monsieur Sylvain Ouellette pour occuper le poste de « Représentant Organisme de développement local de Lanaudière » au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉE

14 182-10-22 Nomination au comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18, 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, en remplacement de monsieur Pierre Daviault qui n'est plus disponible ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Sylvain Ouellette, soit et est nommé à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Deslauriers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

14 183-10-22 Autorisation de signature - Protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club de gymnastique Viagym Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym s'est terminé le 11 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite autoriser la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2022-2023 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym 2022-2023 prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2022 au 11 septembre 2023, au montant mensuel de 21 498,56\$, incluant les taxes, pour un total de 257 982,72\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-200 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour le financement du bail au montant de 257 982,72\$, incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 « Club Viagym ».

ADOPTÉE

14 184-10-22

Autorisation de signature – Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) relative au volet 3, Signature innovation du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT le volet 3 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) portant sur les projets « Signature innovation » des MRC;

CONSIDÉRANT QUE par ce volet, le gouvernement du Québec encourage les MRC à développer ou à se doter d’une identité territoriale forte s’articulant autour de leur vision de développement ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 810-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d’un avis d’intérêt au MAMH dans le cadre du volet 3 du FRR ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 039-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a entériné le dépôt au MAMH du devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation », en vue de conclure une entente dans le cadre du volet 3 du FRR ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet/ou le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) relative au projet « Signature innovation » dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle comporte une contribution financière maximale de la MRC Les Moulins de 652 990,00\$ à mettre en œuvre sous forme de ressources financières, humaines ou matérielles d’ici le 31 décembre 2025 au plus tard.

QUE les montants soient prélevés à partir du Fonds région et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

14 185-10-22

Affectation de crédits provenant du Fonds d’aide à l’Innovation (FAI) au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

CONSIDÉRANT QUE la MRC octroie des aides aux entreprises via son Fonds de développement, lequel comporte les volets portant sur l’innovation, l’économie sociale, le démarrage d’entreprises et le tourisme;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 028-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds d’aide à l’Innovation (FAI) et a autorisé qu’un montant maximum de 150 000,00\$ puisse être affecté au Fonds d’aide à l’Innovation (FAI) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 102-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) et a autorisé qu’un montant maximum de 150 000,00\$ puisse être affecté au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

CONSIDÉRANT QU’une enveloppe supplémentaire sera requise au Fonds Jeunes Promoteurs pour traiter les demandes en cours d’ici la fin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le volet portant sur le Programme d’aide à l’innovation présente des disponibilités;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’affecter une portion des crédits provenant du Fonds d’aide à l’Innovation (FAI) au Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise une réaffectation au Fonds de développement par un transfert de 25 000,00\$ du Fonds d'aide à l'innovation (FAI) au Fonds Jeunes Promoteurs (FJE) et qu'ainsi, le montant maximum du Fonds d'aide à l'innovation (FAI) soit réduit à 125 000,00\$ et que le montant maximum du Fonds Jeunes Promoteurs (FJE) soit augmenté à 175 000,00\$.

ADOPTÉE

14 186-10-22

Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9206-0979 Québec Inc. (Abris universels)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 109-08-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9206-0979 Québec inc. (Abris universels) ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9206-0979 Québec Inc. (Abris universels), désire repousser le début de sa date d'incubation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à la convention susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise 9206-0979 Québec Inc. (Abris universels) afin de repousser le début de sa date d'incubation au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

ADOPTÉE

14 187-10-22

Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Solutions Nergietech

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 044-06-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Solutions Nergietech Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Solutions Nergietech Inc. souhaite modifier sa convention d'incubation afin d'occuper le local numéro 22 dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022, il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à la convention susmentionnée ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Solutions Nergietech Inc., afin d'occuper le local numéro 22 dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

ADOPTÉE

14 188-10-22

Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 032-01-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 623-11-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda afin de prolonger ladite convention jusqu'au 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rhinocharge Inc. souhaite prolonger la durée de la convention d'incubation, jusqu'au 30 novembre 2023, il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda à la convention susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. afin de prolonger la durée de la convention d'incubation jusqu'au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

14 189-10-22

Préavis de l'entreprise Incia Digital afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Incia Digital

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 691-12-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Incia Digital Inc. ;

CONSIDÉRANT l'avis de l'entreprise Incia Digital, informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Incia Digital

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis de l'entreprise Incia Digital informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation et accepte cette demande à compter du 30 septembre 2022.

ADOPTÉE

14 190-10-22

Achat d'une banque d'heures pour des services professionnels en graphisme

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'achat d'une banque d'heures pour des services professionnels en graphisme;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1593 de l'entreprise PixoCréation inc., au montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, pour un maximum de 199 heures, au taux horaire de 55,00\$, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise PixoCréation inc., au montant de 10 945,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une banque de 199 heures maximum, au tarif horaire de 55,00\$, pour des services professionnels en graphisme pour les besoins de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise susmentionnée, sur réception de la facture et au fur et à mesure de son état d'avancement.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente, le cas échéant.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-201 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant maximum de 10 945,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 191-10-22

Examen et approbation du règlement numéro 1001-347 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage habitation de la classe f « multifamiliale 13 logements & + », l'usage commerce de la classe f « restaurant », la mixité des usages et un nombre maximal de 4 étages dans la zone 9361-33, située à l'intersection de la rue P.E.-Marier et J.S.-Archambault

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-347 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage habitation de la classe f « multifamiliale 13 logements & + », l'usage commerce de la classe f « restaurant », la mixité des usages et un nombre maximal de 4 étages dans la zone 9361-33, située à l'intersection de la rue P.E.-Marier et J.S.-Archambault;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-347 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage habitation de la classe f « multifamiliale 13 logements & + », l'usage commerce de la classe f « restaurant », la mixité des usages et un nombre maximal de 4 étages dans la zone 9361-33, située à l'intersection de la rue P.E.-Marier et J.S.-Archambault.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 192-10-22

Autorisation de signature – Addenda à l'entente sectorielle régionale en développement social de la Table des préfets de Lanaudière visant le prolongement de l'entente avec la TPDSL pour une durée d'un an

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants des 6 MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre les 6 MRC et la Table des préfets de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente délègue à la Table des préfets de Lanaudière une partie de la compétence en développement régional des MRC et que celle-ci a été entérinée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue afin de s'assurer que les sommes confiées par les MRC à la Table des préfets seraient gérées par cette dernière, sans que les MRC aient à autoriser les engagements financiers de celle-ci en conformité avec la volonté des élus ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise entre autres à soutenir les organismes régionaux dans le cadre d'ententes sectorielles, comme stipulé à la clause 2.2.1 de ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les MRC de la région ont délégué leur préfet et préfet suppléant à titre de gestionnaires des sommes confiées à la TPL ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière a créé une enveloppe régionale de soutien aux projets structurants et que cette enveloppe est balisée par une politique d'investissement tel que résolu par son conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce qui précède, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que les MRC autorisent par voie de résolution les investissements de la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre d'ententes sectorielles et que les MRC en soient signataires ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la présente résolution afin :

- D'engager la MRC Les Moulins dans l'entente sectorielle, en vertu de la résolution de la Table des préfets de Lanaudière numéro TPL326-04-2022, afin de soutenir, au niveau régional, la Table des partenaires en développement social dans le cadre de la prolongation de l'entente sectorielle d'une durée de 1 an pour un investissement total de 25 000 \$ et ce, à même l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants confiée à la Table des préfets de Lanaudière;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer lesdites ententes;
- De mandater la Table des préfets de Lanaudière pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de l'enveloppe régionale de soutien aux projets structurants dans ces ententes;

QUE la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Monsieur Simon Duval, se dit heureux de l'engagement de deux nouveaux employés à titre d'aménagistes au sein de la MRC Les Moulins. Il manifeste l'importance qu'il porte à l'alimentation locale et questionne le conseil concernant le budget pour la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

14 193-10-22 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, greffière-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe

